

Relevé des débats

Nombre de personnes présentes : 60 personnes

- ➔ Question sur le nombre de logements : l'objectif annoncé est d'accueillir 12 000 logements à l'horizon 2030, à partir de quand commence le décompte ?

Réponse : le décompte se fait à partir de l'arrêt du document, prévu entre les mois de mars et d'avril 2019.

- ➔ L'arrivée d'un hôpital sur le territoire du Pays de Gex est-elle programmée ?

Réponses : les hôpitaux ne sont pas de la compétence de l'intercommunalité. L'Agence Régionale de Santé (ARS) n'a pas les moyens de financer un tel équipement sur le territoire. L'accueil d'un centre de soin est non programmé et des maisons médicales sont programmées sur le Pays de Gex.

- ➔ Question concernant la mobilité : aujourd'hui le réseau est totalement engorgé. Qu'est-il prévu afin de répondre à cette problématique ?

Réponses : de nombreux projets de mobilité sont en cours et à venir notamment concernant l'offre de transport en commun, la mise en place du transport à la demande qui fonctionne déjà bien sur la partie sud du territoire, les projets de création de la véloroute et les projets de contournements au niveau routier.

- ➔ Est-ce-que des parkings sont prévus ?

Réponses : oui, des parkings sont bien prévus sur le territoire à des endroits stratégiques notamment à proximité des arrêts du bus à haut niveau de service (BHNS). La communauté d'agglomération a la compétence mobilité depuis peu (25 janvier 2017), mais de nombreux projets sont en cours, nécessitant des investissements conséquents. Mais le territoire fait face à une problématique importante qui impactera le réseau de transport, il s'agit de l'absence de raccordement au Léman Express. Un des axes de travail à venir concerne la création de lignes de rabattement aux gares ouvertes.

- ➔ Est-il prévu de travailler sur la réouverture des petites douanes afin de désengorger les grands axes ?

Réponses : de nombreuses petites douanes ont été fermées, la politique suisse n'est pas d'ouvrir à nouveau ces petites douanes surtout qu'elles font l'objet de fermetures sur la Haute-Savoie. La démarche est plutôt inverse. Le service mobilité et notamment le Grand Genève travaillent sur la mise en place de parkings relais et de plateformes de covoiturage visant à réduire les difficultés de circulation et encourager l'utilisation des transports en communs.

➔ Il a souvent été évoqué un projet d'EHPAD sur le territoire, qu'en est-il ?

Réponses : Plusieurs projets de résidences seniors et résidences pour personnes âgées autonomes sont programmés sur le Pays de Gex. Un EHPAD est prévu sur Collonges et un Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) sur Peron.

➔ Quels sont les objectifs en termes d'équipements et d'éducation ? Est-ce que l'objectif va au-delà de 2030 ?

Réponses : un objectif fort du PLUiH est de mettre à niveau les équipements du territoire afin de répondre aux besoins des habitants. Plus concrètement, il est prévu d'accueillir un collège sur Ornex ou Thoiry, un lycée sur le nord du Pays de Gex, une maison familiale rurale à Farges, une école de formation supérieure en numérique s'est installée sur le technoparc, il est également prévu d'accueillir un espace de formation sur l'énergie. Ces travaux nécessitent différents financements par des porteurs de projets publics variés, département, Etat, région, etc. Une partie de ces équipements sont bien inscrits dans le projet politique. Une réflexion est à mener sur le positionnement stratégique des équipements à venir accompagnée d'une stratégie d'acquisition foncière.

➔ Des questions portent sur les déchetteries et plus précisément en ce qui concerne celle prévue sur Echenevex pour laquelle une pétition a été faite par les habitants de la commune concernée. Un habitant demande pourquoi il n'a pas été choisi de faire une seule déchetterie sur l'ensemble du territoire.

Réponses : la communauté d'agglomération a positionné plusieurs déchetteries sur le territoire :

- Ornex
- Peron
- Divonne-les-Bains
- Echenevex

La réalisation des déchetteries se fera dans cet ordre. Les emplacements sont réservés sur les plans de zonage. La volonté est que chaque habitant puisse accéder à l'une d'elles en moins de 20 minutes. Il a fallu trouver des terrains permettant d'accueillir ces projets afin que tous les habitants puissent bénéficier de ces équipements.

➔ Lors de la présentation, il a été évoqué des mesures compensatoires pour des projets en zones naturelles. De quoi s'agit-il ?

Réponses : si des projets sont prévus en zones naturelles, il est nécessaire d'évaluer l'impact de ces derniers sur le milieu naturel, par une démarche « éviter-réduire-compenser » encadrée par l'Etat. Dans un premier temps, il va être étudié la possibilité de déplacer le projet sur un autre site, si cela s'avère impossible, il faudra veiller à réduire les impacts voir les compenser par des mesures environnementales qui seront définies en fonction de l'impact du projet sur l'environnement. La compensation doit être la dernière mesure, lorsqu'il n'est pas possible d'éviter l'impact ou de le réduire.

- ➔ Certaines entreprises transportent des matériaux depuis la Suisse et viennent les déverser sur le territoire français. Comment agir ?

Réponse : Pays de Gex Agglo va solliciter le Sous-Préfet et donnera une réponse à ce sujet.

- ➔ Comment prévoyez-vous d'utiliser la voie ferrée ?

Réponse : des projets de mobilité douce sont prévus sur la voie ferrée en attendant sa potentielle réouverture qui ne se fera pas avant 2030. Une étude est en cours pour l'utilisation de la voie ferrée pour le FRET ou un autre mode de transport. Celle-ci est portée par le département.

- ➔ Quelle est la part des surfaces constructibles qui sont rendues à l'agriculture ou à la nature ?

Réponse : 500 ha de terrains constructibles seront transformés en surfaces naturelles ou agricoles.

- ➔ Comment sont traitées les carrières et gravières ?

Réponses : le plan de zonage prévoit des zones dédiées aux carrières et Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) mais pour l'instant il n'y a pas de projet de création.

- ➔ Vous prévoyez l'accueil de 12000 logements supplémentaires alors que l'évolution actuelle est bien supérieure. Comment allez-vous encadrer cela ?

Réponses : il est prévu de mettre en place des règles contraignantes dans le règlement mais aussi par le déclassement de terrains qui été constructibles. La stratégie est de densifier les tissus existants à proximité des axes structurants. Le renouvellement urbain sera maîtrisé. Aussi, 130 secteurs à enjeux ont été identifiés et font l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation. Ce sont des secteurs de projets où l'objectif est de réfléchir à un projet global qualitatif d'un point de vue urbain et paysager. Le taux de croissance actuel est de 7% et nous souhaitons le maintenir à 2% afin de répondre aux besoins d'équipements et de transports. Certaines petites communes pourraient avoir des difficultés à maintenir leurs équipements ouverts, comme leurs écoles. Pour cela, il est prévu d'ouvrir rapidement des terrains à l'urbanisation si le maintien des équipements en dépend.

- ➔ Comment expliquez-vous que le projet de la ZAC puisse se réaliser avec ces objectifs de production de logements ?

Réponse : les logements prévus sur la ZAC à horizon 2030 sont comptés dans les 12 000 logements.

- ➔ Lors du recensement fait par le Conseil en Architecture en Urbanisme et en Environnement (CAUE) et l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), est-ce que le caractère vétuste a été pris en compte afin de ne pas trop contraindre la rénovation du bâti dans ce cas ?

Réponses : le recensement visait à avoir une connaissance du patrimoine bâti du Pays de Gex et pouvoir le mettre en valeur. Aucun diagnostic de l'état du bâti n'a été fait. L'intention n'est pas de mettre en place des règles trop contraignantes, mais que le bâti remarquable puisse perdurer. La protection se veut dynamique et non une protection trop élevée venant figer les choses.

- ➔ Concernant l'eau potable, comment répondre à l'accueil de 12 000 logements supplémentaires alors que nous avons déjà des difficultés d'approvisionnement ?

Réponses : ce chiffre de 12 000 logements a été déterminé avec une analyse du nombre de personnes que nous pouvions accueillir compte tenu des réseaux existants et de l'approvisionnement possible. Des études sont en cours afin de pouvoir s'approvisionner sur Pougny et il est toujours possible de le

faire par le Léman. En ce qui concerne l'eau minérale de Divonne-les-Bains, il n'est pas possible de l'injecter dans le réseau d'eau potable en raison des normes de la santé publique.

→ Combien coûte l'approvisionnement par le lac Léman, transport inclus ?

Réponse : Les élus indiquent que les services de la régie des eaux gessiennes seront sollicités pour avoir une réponse précise à cette question.

→ Vous indiquez des taux de rattrapages de logements sociaux sur la commune de Divonne-les-Bains à 45%. Comment sortir des opérations avec des taux si élevés ?

Réponses : Effectivement, cela pose quelques difficultés, mais les demandes en logements sociaux sont très nombreuses aujourd'hui. Il est important de trouver le moyen de loger les salariés qui travaillent sur le territoire. La volonté est d'être sur une offre de logement diversifiée avec du logement locatif social, mais aussi des produits complémentaires tels que le logement locatif intermédiaire et le logement en accession à prix maîtrisé afin de répondre à tous les besoins du territoire.

→ Est-ce que ces objectifs seront visibles dans le document d'urbanisme et notamment pour le secteur de la ZAC de Ferney-Genève-Innovation ?

Réponse : ces objectifs de logements sociaux seront inscrits dans le document d'urbanisme, notamment les objectifs déterminés sur la ZAC.

→ Les entreprises ont des difficultés à garder leurs employés. Comment prévoyez-vous d'aider les entreprises ?

Réponse : la politique en termes d'offre de logement est un des leviers pour permettre le maintien des salariés français sur le territoire. D'autres mesures d'accompagnement qui sont en dehors du document d'urbanisme existent.

→ Les demandes pour les crèches sont très nombreuses. Avez-vous prévu de créer d'autres crèches ?

Réponse : un premier plan crèche a été établi il y a une dizaine d'années et il est important de relancer certains projets. Dans le cadre d'un second plan crèche voulu par les élus, des extensions de crèches sont prévues ainsi que des projets de création.

→ En ce qui concerne la mobilité, des parkings relais étaient prévus dans le projet de territoire, ainsi que la réalisation d'un tramway pour raccorder le territoire à la Suisse au niveau de Porte de France, celui-ci va être remplacé par un bus.

Réponses : il est prévu de réaliser un parking pouvant accueillir 600 voitures à Porte de France à l'horizon 2022. D'autres parkings sont également prévus sur le territoire à des endroits stratégiques, dont un sur Ferney-Voltaire à côté du Bijou, un sur Maconnex, un sur Segny, un sur Gex. Des plateformes de covoiturage sont également prévues. Ce sont des projets très onéreux et financés en partie par la région et la Suisse. Concernant le tramway, la confédération ne financera pas l'équipement sur France. Le projet a évolué vers une approche multimodale avec un passage sous voie de la route départementale au niveau du rond-point. Le bus ira plus loin que la douane avec une connexion plus performante au réseau suisse.

→ Quand seront consultables les plans de zonage des différentes communes ?

Réponse : lors de l'enquête publique qui n'aura pas lieu avant l'été 2019.